

**ARCT1BA**

2025 - 2026

**Bachelier en architecture/TRN**

*La version que vous consultez n'est pas définitive. Ce programme peut encore faire l'objet de modifications. La version finale sera disponible le 1er juin.*

**A Tournai - 180 crédits - 3 années - Horaire de jour - En français**  
 Mémoire/Travail de fin d'études : **NON** - Stage : **OUI**  
 Activités en anglais : **NON** - Activités en d'autres langues : **NON**  
 Activités sur d'autres sites : **optionnel**  
 Domaine d'études principal : **Art de bâtir et urbanisme**  
 Organisé par : **Faculté d'architecture, d'ingénierie architecturale, d'urbanisme (LOCI)**  
 Sigle du programme: **ARCT1BA** - Cadre francophone de certification (CFC): 6

## Table des matières

Introduction .....	2
Profil enseignement .....	3
Compétences et acquis au terme de la formation .....	3
Structure du programme .....	3
Programme .....	4
Programme détaillé par matière .....	4
Prérequis entre cours .....	6
Cours et acquis d'apprentissage du programme .....	6
Programme détaillé par bloc annuel .....	6
ARCT1BA - 1er bloc annuel .....	7
ARCT1BA - 2e bloc annuel .....	8
ARCT1BA - 3e bloc annuel .....	10
Informations diverses .....	12
Conditions d'accès .....	12
Pédagogie .....	14
Evaluation au cours de la formation .....	14
Mobilité et internationalisation .....	14
Formations ultérieures accessibles .....	15
Gestion et contacts .....	15

## ARCT1BA - Introduction

### INTRODUCTION

---

#### Introduction

Ce programme propose une formation générale dans le domaine de l'architecture, qui articule le projet d'architecture aux cours théoriques, notamment dans les cours de transversalité. Au terme du premier cycle, vous :

- aurez acquis la connaissance des fondements constitutifs de l'architecture ;
- maîtriserez les outils et les méthodes de pensée de l'architecte par la réalisation de nombreux projets et exercices d'architecture de plus en plus complexes ;
- serez formé-e aux diverses disciplines scientifiques, techniques, artistiques et humains, liées à l'architecture, conscient-e des défis environnementaux actuels.

#### Votre profil

- Vous disposez d'une aptitude à vous mettre à l'écoute et au service des êtres humains en vue de contribuer à leur bien-être.
- Vous avez une capacité à voir et à imaginer l'espace.
- Vous possédez la faculté de penser de façon analytique, mais aussi celle de composer, de structurer et de penser synthétiquement.
- Vous avez de l'intérêt pour la recherche.
- Vous êtes curieux-se, ingénieux-se et inventif-ve.
- Vous aimez dessiner, concevoir, réaliser en 3D et à l'échelle 1.
- Vous êtes intéressé-e par les techniques de construction.

Ces aptitudes seront développées tout au long de la formation.

#### Votre futur job

Par l'acquisition des compétences précitées, la formation prépare à la conception et à la réalisation d'espaces habités, pour des programmes, échelles et contextes variés.

Après un stage de deux ans et une inscription à l'Ordre des architectes, vous serez en mesure de mener un projet d'architecture de la phase de conception à celle d'exécution.

#### Votre programme

Le bachelier vous propose d'acquérir :

- une connaissance des fondements constitutifs de l'architecture ;
- la maîtrise des outils et des méthodes de pensée et d'action de l'architecte ;
- la connaissance de base des sciences, exactes et humaines, et celle approfondie des savoirs techniques qui participent à l'ancrage fondamental de la discipline ;
- les techniques de représentation permettant de cerner l'espace architecturé de manière précise ;
- des capacités d'expression et de communication favorisant la mise en valeur de réflexions et de projets.

Une fois bachelier ou bachelière, vous poursuivrez votre formation par le Master en architecture. Celui-ci débouche, notamment, sur l'obtention du titre professionnel d'architecte.

## ARCT1BA - Profil enseignement

### COMPÉTENCES ET ACQUIS AU TERME DE LA FORMATION

À l'issue du bachelier en architecture, le.la diplômé.e est capable de concevoir des projets d'architecture durables d'un point de vue environnemental, économique et social. Conscient-e de sa part de responsabilité, il-elle pose des choix engagés en vue d'aménager des lieux propices à la coexistence harmonieuse des êtres humains et des autres êtres vivants. Il ou elle a acquis les connaissances et les aptitudes nécessaires pour aborder le programme de Master en architecture.

Au terme de ce programme, le diplômé est capable de :

AA1 Concevoir un projet d'architecture

AA1.1 Identifier les paramètres et les enjeux d'une situation donnée.

AA1.2 Énoncer les intentions et les choix d'un projet d'architecture aux différentes échelles d'intervention.

AA1.3 Composer des espaces propices au bien-être de leurs occupants humains et non humains.

AA1.4 Composer les éléments matériels d'une construction ou d'un aménagement.

AA1.5 Composer un projet de manière créative.

AA1.6 Introduire les exigences du Développement durable dans le processus de conception, à de multiples échelles.

AA2 Exprimer un projet d'architecture

AA2.1 Connaître et appliquer avec maîtrise les conventions de la représentation en deux et en trois dimensions.

AA2.2 Représenter avec maîtrise un parti architectural.

AA2.3 Représenter avec maîtrise des expériences spatiales.

AA2.4 Représenter avec maîtrise des logiques constructives.

AA2.5 Représenter avec maîtrise un processus créatif.

AA2.6 Représenter des phénomènes environnementaux, sociaux et économiques.

AA3 Concrétiser un projet d'architecture

AA3.1 Connaître et expliquer les principes physiques et physiologiques liés à l'architecture.

AA3.2 Connaître et expliquer les procédés constructifs et techniques liés à l'architecture.

AA3.3 Connaître et appliquer des savoirs scientifiques et techniques en vue de concrétiser un projet d'architecture.

AA3.4 Connaître et expliquer les conséquences environnementales, sociales et économiques de choix constructifs et techniques.

AA4 Mobiliser et contextualiser des disciplines scientifiques et artistiques dans un projet d'architecture

AA4.1 Connaître et expliquer les concepts et les méthodes de disciplines scientifiques.

AA4.2 Connaître et expérimenter les notions et les démarches de disciplines artistiques.

AA4.3 Connaître et appliquer les contenus de disciplines artistiques ou scientifiques en vue de nourrir le projet d'architecture.

AA4.4 Connaître et expliquer les conséquences environnementales, sociales et économiques de choix architecturaux.

AA5 Adopter une attitude professionnelle

AA5.1 Communiquer de façon attentive et inclusive avec les multiples intervenant-es du projet d'architecture.

AA5.2 Organiser un travail individuel ou collectif de façon attentive et inclusive.

AA5.3 Argumenter en faveur d'une architecture exemplaire au regard des exigences du Développement durable.

AA6 Adopter une démarche scientifique

AA6.1 Connaître les méthodes disciplinaires de la recherche scientifique.

AA6.2 Adopter une attitude critique dégagée de tout a-priori.

### STRUCTURE DU PROGRAMME

Le programme de Bachelier en architecture totalise 180 crédits répartis en trois blocs annuels de 60 crédits.

Le programme du bloc 3 comprend 3 crédits de cours au choix, à choisir indifféremment, sur les sites de Bruxelles ou Tournai.

Les matières enseignées (Bac et Master) sont structurées en huit domaines spécifiques :

- Projet
- Représentation
- Théories et Histoires
- Habitat et Sociétés
- Territoire
- Edification
- Pratique professionnelle
- Transversalité/TFE

## ARCT1BA Programme

## PROGRAMME DÉTAILLÉ PAR MATIÈRE

Obligatoire  
 Au choix  
 Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2025-2026  
 Non organisé cette année académique 2025-2026 mais organisé l'année suivante  
 Organisé cette année académique 2025-2026 mais non organisé l'année suivante  
 Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2025-2026 et l'année suivante  
 Activité avec prérequis  
 Cours accessibles aux étudiants d'échange  
 Cours NON accessibles aux étudiants d'échange  
 [FR] Langue d'enseignement (FR, EN, ES, NL, DE, ...)

Cliquez sur l'intitulé du cours pour consulter le cahier des charges détaillé (objectifs, méthodes, évaluation, etc..)

Bloc  
 annuel

1 2 3

## Contenu :

## Projet (60 crédits)

LARCT1111	Projet d'architecture 1 : Initiation		FR [q1+q2] [240h] [20 Crédits]	x		
LARCT1212	Projet d'architecture 2 : Exploration		FR [q1+q2] [240h] [20 Crédits]		x	
LARCT1313	Projet d'architecture 3 : Confirmation		FR [q1+q2] [240h] [20 Crédits]			x

## Représentation (22 crédits)

LARCT1121	Représentation 1A		FR [q1] [90h] [5 Crédits]	x		
LARCT1122	Représentation 1B		FR [q2] [90h] [5 Crédits]	x		
LARCT1222	Représentation 2		FR [q1+q2] [108h] [6 Crédits]		x	
LARCT1321	Représentation 3		FR [q1+q2] [108h] [6 Crédits]			x

## Théories et Histoires (10 crédits)

LARCT1131	Histoires de l'architecture : des origines à la modernité		FR [q1] [50h] [5 Crédits]	x		
LARCT1332	Théories de l'architecture : textes		FR [q1] [50h] [5 Crédits]			x

## Habitat et Sociétés (10 crédits)

LARCT1241	Habitat et sociétés		FR [q1] [50h] [5 Crédits]		x	
-----------	---------------------	--	---------------------------	--	---	--

## Religion et Philosophie (5 crédits)

LARCT1341	Philosophie		FR [q2] [30h] [3 Crédits]			x
LTECO1202	Sociétés, cultures, religions : questions éthiques		FR [q1] [15h] [2 Crédits]			x

## Territoire (5 crédits)

LARCT1251	Villes, territoires et paysages : Histoire, théories et processus		FR [q2] [40h+15h] [5 Crédits]		x	
-----------	---	--	-------------------------------	--	---	--

## Edification (35 crédits)

LARCT1161	Matériaux et composants		FR [q2] [40h+15h] [5 Crédits]	x		
LARCT1162	Fondements de mathématiques et physique : Mécanique		FR [q1] [30h+30h] [5 Crédits]	x		
LARCT1163	Fondements de mathématiques et physique : Thermique et hygrothermie		FR [q2] [30h+30h] [5 Crédits]	x		
LARCT1261	Analyse des structures		FR [q1] [30h+30h] [5 Crédits]		x	
LARCT1262	Assemblages : Construction et structure		FR [q2] [40h+15h] [5 Crédits]		x	
LARCT1361	Conforts et ambiances		FR [q1] [40h+15h] [5 Crédits]			x

Bloc

annuel

1 2 3

LARCT1362	Construire dans le construit 1 : comprendre le bâti existant	FR [q2] [40h+15h] [5 Crédits]			X
-----------	--	-------------------------------	--	--	---

**Pratique professionnelle (9 crédits)**

LARCT1271	Stage « bâtir » (10 jours ouvrables)	FR [q2] [] [3 Crédits]			X
-----------	--------------------------------------	------------------------	--	--	---

**Langues (6 crédits)**

En fonction de son niveau (défini par un test en début de bloc 2), l'étudiant.e suivra les cours d'anglais :

- LARCT1272 en bloc 2 et LARCT1371 en bloc 3

- ou LARCT1273 en bloc 2 et LARCT1372 en bloc 3

LARCT1272	Architecture oriented English 1	EN [q1] [30h] [3 Crédits]			X
LARCT1371	Architecture oriented English 2	EN [q2] [30h] [3 Crédits]			X
LARCT1273	Architecture oriented English 2	EN [q1] [30h] [3 Crédits]			X
LARCT1372	Architecture oriented English 3	EN [q2] [30h] [3 Crédits]			X

**Transversalité (26 crédits)**

LARCT1181	Transversalité : Introduction à l'architecture	FR [q1] [30h+30h] [5 Crédits]	X		
LARCT1182	Transversalité : Représentation	FR [q2] [30h+30h] [5 Crédits]	X		
LARCT1281	Transversalité : Édification : Logiques constructives	FR [q1] [20h+30h] [4 Crédits]			X
LARCT1282	Transversalité : Architecture et logement	FR [q2] [20h+30h] [4 Crédits]			X
LARCT1381	Transversalité : Territoires	FR [q1] [20h+30h] [4 Crédits]			X
LARCT1382	Transversalité : Histoires et Théories	FR [q2] [20h+30h] [4 Crédits]			X

**Cours au choix bloc annuel 3 (3 crédits)****Cours au choix bloc3 Q1 (3 crédits)**

L'étudiant.e choisira 3 crédits de cours au choix.

LARCB1001	Patrimoine	FR [q1] [30h] [3 Crédits]			X
LARCB1050	Cohabiter avec le vivant	FR [q1] [30h] [3 Crédits]			X
LARCB1051	Eco-architecture	FR [q1] [30h] [3 Crédits]			X
LARCT1001	Patrimoine	FR [q1] [30h] [3 Crédits]			X
LARCT1003	Histoire de l'art moderne et contemporain	FR [q1] [30h] [3 Crédits]			X
LARCB1002	Stage spécialisé « construire durablement » (10 jours ouvrables)	FR [q1] [] [3 Crédits]			X
LARCT1004	Régionalismes, Régionalisme critique, Biorégionalisme	FR [q1] [30h] [3 Crédits]			X
LARCT1005	Constructions simples	FR [q1] [30h] [3 Crédits]			X
LARCT1006	Photographie /Audio-visuel : Théorie et Pratique de l'image	FR [q1] [30h] [3 Crédits]			X
LARCT1002	Stage spécialisé « construire durablement » (10 jours ouvrables)	FR [q1] [] [3 Crédits]			X
LARCX1004	Lemps In situ	FR [q1] [30h] [3 Crédits]			X

## PRÉREQUIS ENTRE COURS

---

Le **tableau** ci-dessous reprend les activités (unités d'enseignement - UE) pour lesquelles existent un ou des prérequis au sein du programme, c'est-à-dire les UE du programme dont les acquis d'apprentissage doivent être certifiés et les crédits correspondants octroyés par le jury avant inscription à cette UE.

Ces activités sont par ailleurs identifiées **dans le programme détaillé** : leur intitulé est suivi d'un carré jaune.

### Prérequis et programme annuel de l'étudiant-e

Le prérequis étant un préalable à l'inscription, il n'y a pas de prérequis à l'intérieur d'un même bloc annuel d'un programme. Les prérequis sont définis entre UE de blocs annuels différents et influencent donc l'ordre dans lequel l'étudiant-e pourra s'inscrire aux UE du programme.

En outre, lorsque le jury valide le programme individuel d'un-e étudiant-e en début d'année, il en assure la cohérence :

- Il peut imposer à l'étudiant-e de combiner l'inscription à deux UE distinctes qu'il considère nécessaires d'un point de vue pédagogique
- En fin de cycle uniquement, il peut transformer un prérequis en corequis.

Pour plus d'information, consulter [le règlement des études et des examens](#).

### # Tableau des prérequis

<b>LARCT1212</b>	" <a href="#">Projet d'architecture 2 : Exploration</a> " a comme prérequis LARCT1111
	• LARCT1111 - <a href="#">Projet d'architecture 1 : Initiation</a>
<b>LARCT1222</b>	" <a href="#">Représentation 2</a> " a comme prérequis LARCT1121 ET LARCT1122 ET LARCT1182
	• LARCT1121 - <a href="#">Représentation 1A</a>
	• LARCT1122 - <a href="#">Représentation 1B</a>
	• LARCT1182 - <a href="#">Transversalité : Représentation</a>
<b>LARCT1261</b>	" <a href="#">Analyse des structures</a> " a comme prérequis LARCT1162
	• LARCT1162 - <a href="#">Fondements de mathématiques et physique : Mécanique</a>
<b>LARCT1262</b>	" <a href="#">Assemblages : Construction et structure</a> " a comme prérequis LARCT1161 ET LARCT1162
	• LARCT1161 - <a href="#">Matériaux et composants</a>
	• LARCT1162 - <a href="#">Fondements de mathématiques et physique : Mécanique</a>
<b>LARCT1281</b>	" <a href="#">Transversalité : Édification : Logiques constructives</a> " a comme prérequis LARCT1111 ET LARCT1161
	• LARCT1111 - <a href="#">Projet d'architecture 1 : Initiation</a>
	• LARCT1161 - <a href="#">Matériaux et composants</a>
<b>LARCT1313</b>	" <a href="#">Projet d'architecture 3 : Confirmation</a> " a comme prérequis LARCT1212
	• LARCT1212 - <a href="#">Projet d'architecture 2 : Exploration</a>
<b>LARCT1321</b>	" <a href="#">Représentation 3</a> " a comme prérequis LARCT1222
	• LARCT1222 - <a href="#">Représentation 2</a>
<b>LARCT1361</b>	" <a href="#">Conforts et ambiances</a> " a comme prérequis LARCT1163
	• LARCT1163 - <a href="#">Fondements de mathématiques et physique : Thermique et hygrothermie</a>
<b>LARCT1362</b>	" <a href="#">Construire dans le construit 1 : comprendre le bâti existant</a> " a comme prérequis LARCT1281 ET LARCT1262
	• LARCT1281 - <a href="#">Transversalité : Édification : Logiques constructives</a>
	• LARCT1262 - <a href="#">Assemblages : Construction et structure</a>
<b>LARCT1381</b>	" <a href="#">Transversalité : Territoires</a> " a comme prérequis LARCT1251
	• LARCT1251 - <a href="#">Villes, territoires et paysages : Histoire, théories et processus</a>

## COURS ET ACQUIS D'APPRENTISSAGE DU PROGRAMME

---

Pour chaque programme de formation de l'UCLouvain, [un référentiel d'acquis d'apprentissage](#) précise les compétences attendues de tout-e diplômé-e au terme du programme. Les fiches descriptives des unités d'enseignement du programme précisent les acquis d'apprentissage visés par l'unité d'enseignement ainsi que sa contribution au référentiel d'acquis d'apprentissage du programme.

## PROGRAMME DÉTAILLÉ PAR BLOC ANNUEL

---

**ARCT1BA - 1er bloc annuel**

Obligatoire  
 Au choix  
 Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2025-2026  
 Non organisé cette année académique 2025-2026 mais organisé l'année suivante  
 Organisé cette année académique 2025-2026 mais non organisé l'année suivante  
 Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2025-2026 et l'année suivante  
 Activité avec prérequis  
 Cours accessibles aux étudiants d'échange  
 Cours NON accessibles aux étudiants d'échange  
 (FR) Langue d'enseignement (FR, EN, ES, NL, DE, ...)

Cliquez sur l'intitulé du cours pour consulter le cahier des charges détaillé (objectifs, méthodes, évaluation, etc..)

**Contenu :****Projet**

LARCT1111	<a href="#">Projet d'architecture 1 : Initiation</a>		(FR) [q1+q2] [240h] [20 Crédits]
-----------	--	--	--

**Représention**

LARCT1121	<a href="#">Représentation 1A</a>		(FR) [q1] [90h] [5 Crédits]
LARCT1122	<a href="#">Représentation 1B</a>		(FR) [q2] [90h] [5 Crédits]

**Théories et Histoires**

LARCT1131	<a href="#">Histoires de l'architecture : des origines à la modernité</a>		(FR) [q1] [50h] [5 Crédits]
-----------	---	--	-----------------------------------

**Edification**

LARCT1161	<a href="#">Matériaux et composants</a>		(FR) [q2] [40h +15h] [5 Crédits]
LARCT1162	<a href="#">Fondements de mathématiques et physique : Mécanique</a>		(FR) [q1] [30h +30h] [5 Crédits]
LARCT1163	<a href="#">Fondements de mathématiques et physique : Thermique et hygrothermie</a>		(FR) [q2] [30h +30h] [5 Crédits]

**Transversalité**

LARCT1181	<a href="#">Transversalité : Introduction à l'architecture</a>		(FR) [q1] [30h +30h] [5 Crédits]
LARCT1182	<a href="#">Transversalité : Représentation</a>		(FR) [q2] [30h +30h] [5 Crédits]

**ARCT1BA - 2e bloc annuel**

Obligatoire  
 Au choix  
 Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2025-2026  
 Non organisé cette année académique 2025-2026 mais organisé l'année suivante  
 Organisé cette année académique 2025-2026 mais non organisé l'année suivante  
 Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2025-2026 et l'année suivante  
 Activité avec prérequis  
 Cours accessibles aux étudiants d'échange  
 Cours NON accessibles aux étudiants d'échange  
 (FR) Langue d'enseignement (FR, EN, ES, NL, DE, ...)

Cliquez sur l'intitulé du cours pour consulter le cahier des charges détaillé (objectifs, méthodes, évaluation, etc.)

**Contenu :****Projet**

LARCT1212	Projet d'architecture 2 : Exploration		(FR) [q1+q2] [240h] [20 Crédits]
-----------	---------------------------------------	--	---

**Représention**

LARCT1222	Représentation 2		(FR) [q1+q2] [108h] [6 Crédits]
-----------	------------------	--	--

**Habitat et Sociétés**

LARCT1241	Habitat et sociétés		(FR) [q1] [50h] [5 Crédits]
-----------	---------------------	--	-----------------------------------

**Territoire**

LARCT1251	Villes, territoires et paysages : Histoire, théories et processus		(FR) [q2] [40h +15h] [5 Crédits]
-----------	---	--	---

**Edification**

LARCT1261	Analyse des structures		(FR) [q1] [30h +30h] [5 Crédits]
LARCT1262	Assemblages : Construction et structure		(FR) [q2] [40h +15h] [5 Crédits]

**Pratique professionnelle**

LARCT1271	Stage « bâtir » (10 jours ouvrables)		(FR) [q2] [] [3 Crédits]
-----------	--------------------------------------	--	--------------------------------

**Langues**

En fonction de son niveau (défini par un test en début de bloc 2), l'étudiant-e suivra les cours d'anglais :

- LARCT1272 en bloc 2 et LARCT1371 en bloc 3
- ou LARCT1273 en bloc 2 et LARCT1372 en bloc 3

LARCT1272	Architecture oriented English 1		(FR) [q1] [30h] [3 Crédits]
LARCT1273	Architecture oriented English 2		(FR) [q1] [30h] [3 Crédits]



**Transversalité**

LARCT1281	Transversalité : Édification : Logiques constructives		ES [q1] [20h +30h] [4 Crédits]
LARCT1282	Transversalité : Architecture et logement		ES [q2] [20h +30h] [4 Crédits]

**ARCT1BA - 3e bloc annuel**

Obligatoire  
 Au choix  
 Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2025-2026  
 Non organisé cette année académique 2025-2026 mais organisé l'année suivante  
 Organisé cette année académique 2025-2026 mais non organisé l'année suivante  
 Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2025-2026 et l'année suivante  
 Activité avec prérequis  
 Cours accessibles aux étudiants d'échange  
 Cours NON accessibles aux étudiants d'échange  
 (FR) Langue d'enseignement (FR, EN, ES, NL, DE, ...)

Cliquez sur l'intitulé du cours pour consulter le cahier des charges détaillé (objectifs, méthodes, évaluation, etc..)

**Contenu :****Projet**

LARCT1313	Projet d'architecture 3 : Confirmation		(FR) [q1+q2] [240h] [20 Crédits]
-----------	--	--	--

**Représention**

LARCT1321	Représentation 3		(FR) [q1+q2] [108h] [6 Crédits]
-----------	------------------	--	---------------------------------------

**Théories et Histoires**

LARCT1332	Théories de l'architecture : textes		(FR) [q1] [50h] [5 Crédits]
-----------	-------------------------------------	--	-----------------------------------

**Habitat et Sociétés****Religion et Philosophie**

LARCT1341	Philosophie		(FR) [q2] [30h] [3 Crédits]
LTECO1202	Sociétés, cultures, religions : questions éthiques		(FR) [q1] [15h] [2 Crédits]

**Edification**

LARCT1361	Conforts et ambiances		(FR) [q1] [40h +15h] [5 Crédits]
LARCT1362	Construire dans le construit 1 : comprendre le bâti existant		(FR) [q2] [40h +15h] [5 Crédits]

**Pratique professionnelle****Langues**

En fonction de son niveau (défini par un test en début de bloc 2), l'étudiant-e suivra les cours d'anglais :

- LARCT1272 en bloc 2 et LARCT1371 en bloc 3
- ou LARCT1273 en bloc 2 et LARCT1372 en bloc 3

LARCT1371	Architecture oriented English 2		(EN) [q2] [30h] [3 Crédits]
LARCT1372	Architecture oriented English 3		(EN) [q2] [30h] [3 Crédits]

**Transversalité**

LARCT1381	Transversalité : Territoires		FB [q1] [20h +30h] [4 Crédits]
LARCT1382	Transversalité : Histoires et Théories		FB [q2] [20h +30h] [4 Crédits]

**Cours au choix bloc annuel 3****Cours au choix bloc3 Q1**

*L'étudiant.e choisira 3 crédits de cours au choix.*

LARCB1001	Patrimoine		FB [q1] [30h] [3 Crédits]
LARCB1050	Cohabiter avec le vivant		FB [q1] [30h] [3 Crédits]
LARCB1051	Eco-architecture		FB [q1] [30h] [3 Crédits]
LARCT1001	Patrimoine		FB [q1] [30h] [3 Crédits]
LARCT1003	Histoire de l'art moderne et contemporain		FB [q1] [30h] [3 Crédits]
LARCB1002	Stage spécialisé « construire durablement » (10 jours ouvrables)		FB [q1] [] [3 Crédits]
LARCT1004	Régionalismes, Régionalisme critique, Biorégionalisme		FB [q1] [30h] [3 Crédits]
LARCT1005	Constructions simples		FB [q1] [30h] [3 Crédits]
LARCT1006	Photographie /Audio-visuel : Théorie et Pratique de l'image		FB [q1] [30h] [3 Crédits]
LARCT1002	Stage spécialisé « construire durablement » (10 jours ouvrables)		FB [q1] [] [3 Crédits]
LARCX1004	Lemps In situ		FB [q1] [30h] [3 Crédits]

## ARCT1BA - Informations diverses

### CONDITIONS D'ACCÈS

Décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études.  
Les conditions d'admission doivent être remplies au moment même de l'inscription à l'université.

#### SOMMAIRE

- [Conditions d'accès générales](#)
- [Conditions d'accès spécifiques](#)
- [Accès par valorisation des acquis de l'expérience](#)
- [Conditions particulières d'accès à certains programmes](#)

### Conditions d'accès générales

Sous réserve d'autres dispositions légales particulières et en vue de l'obtention du grade académique qui les sanctionne, ont accès à des études de premier cycle les étudiant-es qui justifient :

- 1° soit du certificat d'enseignement secondaire supérieur délivré à partir de l'année scolaire 1993–1994 par un établissement d'enseignement secondaire de plein exercice ou de promotion sociale de la Communauté française le cas échéant homologué s'il a été délivré par un établissement scolaire avant le 1er janvier 2008 ou revêtu du sceau de la Communauté française s'il a été délivré après cette date, ainsi que les titulaires du même certificat délivré, à partir de l'année civile 1994, par le jury de la Communauté française;
- 2° soit du certificat d'enseignement secondaire supérieur délivré au plus tard à l'issue de l'année scolaire 1992–1993 accompagné, pour l'accès aux études de premier cycle d'un cursus de type long, du diplôme d'aptitude à accéder à l'enseignement supérieur;
- 3° soit d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement supérieur en Communauté française sanctionnant un grade académique délivré en application du présent décret, soit d'un diplôme délivré par une institution universitaire ou un établissement organisant l'enseignement supérieur de plein exercice en vertu d'une législation antérieure;
- 4° soit d'un certificat ou diplôme d'enseignement supérieur délivré par un établissement d'enseignement de promotion sociale;
- 5° soit d'une attestation de succès à un des [examens d'admission](#) organisés par les établissements d'enseignement supérieur ou par un jury de la Communauté française; cette attestation donne accès aux études des secteurs, des domaines ou des cursus qu'elle indique;
- 6° soit d'un diplôme, titre ou certificat d'études similaire à ceux mentionnés aux littéras précédents délivré par la Communauté flamande, par la Communauté germanophone ou par l'Ecole royale militaire;
- 7° soit d'un diplôme, titre ou certificat d'études étranger reconnu équivalent à ceux mentionnés aux littéras 1° à 4° en application d'une législation fédérale, communautaire, européenne ou d'une convention internationale;

Remarques :

Les demandes d'équivalence doivent être introduites auprès du [Service des équivalences](#) du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique de la Communauté française de Belgique dans le respect des délais fixés par celui-ci.

Les deux titres suivants sont reconnus équivalents d'office au Certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS) :

- baccalauréat européen délivré par le Conseil supérieur de l'Ecole européenne,
- baccalauréat international délivré par l'Office du baccalauréat international de Genève.

8° soit du diplôme d'aptitude à accéder à l'enseignement supérieur (DAES) conféré par le jury de la Communauté française.

### Conditions d'accès spécifiques

- L'accès aux études de 1er cycle (bacheliers) aux candidats de nationalité hors Union européenne qui ne sont pas assimilés aux ressortissants belges est conditionné aux critères suivants :
  - ne pas avoir obtenu de diplôme d'enseignement secondaire depuis plus de 3 ans maximum. Exemple: pour une demande d'admission pour l'année académique 2024-2025, vous devez avoir obtenu votre diplôme lors des années académiques 2021-2022, 2022-2023 ou 2023-2024. En Communauté française de Belgique, l'année académique s'étend du 14 septembre au 13 septembre.
  - ne pas être déjà titulaire d'un diplôme de 1er cycle
- Les candidats, quelle que soit leur nationalité, disposant d'un diplôme d'études secondaires d'un pays hors Union européenne, doivent avoir obtenu une moyenne de 13/20 minimum ou, à défaut, d'avoir obtenu cette moyenne, avoir réussi une année d'études en Belgique (par exemple spéciale Maths/sciences).
- Pour tout diplôme d'études secondaires **issu d'un pays de l'Union européenne**, la demande d'admission **doit** contenir l'équivalence de votre diplôme ou, à tout le moins, la preuve du dépôt de la demande d'équivalence auprès de la Fédération Wallonie-Bruxelles (Communauté française de Belgique). Pour toute information relative à l'obtention d'une équivalence, veuillez-vous référer au [service compétent](#).

- Pour tout diplôme d'études secondaires **issu d'un pays hors Union européenne, la demande d'admission doit contenir l'équivalence de votre diplôme** délivrée par la Fédération Wallonie-Bruxelles (Communauté française de Belgique). Pour toute information relative à l'obtention d'une équivalence, veuillez-vous référer au [site suivant](#).

## Accès par valorisation des acquis de l'expérience

### Accès au premier cycle sur la base de la valorisation des savoirs et compétences acquis par expérience professionnelle ou personnelle (VAE)

Aux conditions générales que fixent les autorités de l'établissement d'enseignement supérieur, en vue de l'admission aux études, les jurys valorisent les savoirs et compétences des étudiant-es acquis par leur expérience professionnelle ou personnelle.

Cette expérience personnelle ou professionnelle doit correspondre à au moins cinq années d'activités, des années d'études supérieures ne pouvant être prises en compte qu'à concurrence d'une année par 60 crédits acquis, sans pouvoir dépasser 2 ans. Au terme d'une procédure d'évaluation organisée par les autorités de l'établissement d'enseignement supérieur, le jury juge si les aptitudes et connaissances de l'étudiant-e sont suffisantes pour suivre ces études avec succès.

Au terme de cette évaluation, le jury détermine les enseignements supplémentaires et les dispenses éventuelles qui constituent les conditions complémentaires d'accès aux études pour l'étudiant-e.

## Conditions particulières d'accès à certains programmes

- Accès aux études de **premier cycle en sciences de l'ingénieur, orientation ingénieur civil et orientation ingénieur civil architecte**

Attestation de réussite à l'[examen spécial d'admission aux études de premier cycle en sciences de l'ingénieur, orientation ingénieur civil et orientation ingénieur civil architecte](#).

L'accès à ces études est toujours subordonné à la réussite de cet examen spécial d'admission. Les matières du programme ainsi que le mode d'organisation de l'examen peuvent être obtenus auprès du secrétariat de cette faculté.

- Accès aux études de **premier cycle en médecine vétérinaire**

L'accès aux études de premier cycle en médecine vétérinaire est régi par [le décret du 16 juin 2006 régulant le nombre d'étudiants dans certains cursus de premier cycle de l'enseignement supérieur \(non-résidents\)](#).

De plus, les étudiants inscrits en 1<sup>ère</sup> année du grade de bachelier en médecine vétérinaire doivent se soumettre en fin d'année à un concours à l'issue duquel certains d'entre eux pourront obtenir, selon un quota défini, une attestation les autorisant à poursuivre leurs études. Cette attestation sera exigée au moment de l'inscription administrative auprès du Service des inscriptions de l'UCLouvain à la suite du cycle. L'étudiant ne peut présenter le concours que 2 fois et sur 2 années consécutives.

- Accès aux études de **premier cycle en kinésithérapie et réadaptation**

L'accès aux études de premier cycle en kinésithérapie et réadaptation est régi par [le décret du 16 juin 2006 régulant le nombre d'étudiants dans certains cursus de premier cycle de l'enseignement supérieur \(non-résidents\)](#).

- Accès aux études de **premier cycle en sciences psychologiques et de l'éducation, orientation logopédie**

L'accès aux études de premier cycle en sciences psychologiques et de l'éducation, orientation logopédie est régi par [le décret du 16 juin 2006 régulant le nombre d'étudiants dans certains cursus de premier cycle de l'enseignement supérieur \(non-résidents\)](#).

- Accès aux études de **premier cycle en médecine et en sciences dentaires**

L'accès aux études de premier cycle en médecine et en sciences dentaires est conditionné par la réussite d'un concours d'accès.

Les informations y relatives sont disponibles [sur le site de l'ARES](#) (Académie de Recherche et d'Enseignement Supérieur).

- Accès au **Bachelor of Science in Business Engineering**

The Bachelor of Science in Business Engineering is a joint program organised by KU Leuven and UCLouvain Saint-Louis Bruxelles. In order to register, all candidate must first submit an application via the [KU Leuven admission platform](#). The [conditions of access](#) to this programme are specific.

- Accès au **Bachelier en Droit - Rechten – Laws**

Le Bachelier en Droit - Rechten - Laws est un programme conjoint organisé par la KU Leuven et l'UCLouvain Saint-Louis Bruxelles. Pour s'inscrire, tout-e candidat-e doit d'abord soumettre une candidature via [la plateforme d'admission de la KU Leuven](#). Les conditions d'accès à ce programme sont spécifiques.

## PÉDAGOGIE

---

L'architecture est une discipline spécifique et, par définition, un fait collectif. Elle revendique explicitement sa condition de service à la société et puise son énergie et son inventivité en tirant parti des contraintes positives de celle-ci, ainsi que par les spécificités matérielles et immatérielles de sa propre discipline. L'apprentissage ne se limite pas à une simple accumulation de savoirs. Savoir-faire et savoir-penser y prennent une place prépondérante, articulés sur une dimension éthique essentielle, dans le but de conduire les étudiant-es vers un savoir-être responsable et compétent. Pour rencontrer cette exigence, rigueur, créativité et maîtrise des savoirs techniques sont les objectifs premiers de la formation de nos étudiant-es.

Outre le développement de la créativité, ainsi que de l'habileté à mener une réflexion cohérente, en développant des atouts personnels d'autonomie et de coopération, la formation renforce l'acquisition d'une double compétence :

- à édifier et à aménager, c'est-à-dire à ancrer les réflexions dans le concret ;
- à se situer dans une démarche prospective, pouvant aboutir à la recherche.

Les étudiant-es bénéficient ainsi d'une approche incluant toutes les dimensions artistiques, intellectuelles, scientifiques et matérielles de la discipline architecturale. La pédagogie s'articule autour de convictions, situant l'architecture dans le contexte sociétal, au regard des conditions particulières de la vie individuelle et collective.

L'approche se veut critique, non doctrinale et garante d'une multiplicité des points de vue, menant à la transformation du lieu, à toutes les échelles, faisant sens dans la perspective d'accueillir des modes d'habiter multiples.

L'architecture est aussi un métier exigeant, qui demande des compétences opérationnelles, fondées sur des savoirs, un savoir-penser, un savoir-faire et un savoir-être.

L'enseignement s'articule à la fois autour du projet d'architecture et des cours théoriques ; il s'appuie sur les compétences développées par les différents partenaires. Elle a pour objectif de mettre l'étudiant-e "en condition" de développer une attitude critique et de nourrir son intuition afin d'aborder la question architecturale de la manière la plus aboutie qu'il soit.

D'autre part, l'enseignement s'appuie sur certaines spécificités liées à la localisation du site de Tournai et à son caractère interrégional, mettant en réseau la Wallonie, la Flandre et la France, pour constituer la métropole transfrontalière.

## EVALUATION AU COURS DE LA FORMATION

---

**Les méthodes d'évaluation sont conformes au [règlement des études et des examens](#). Plus de précisions sur les modalités propres à chaque unité d'apprentissage sont disponibles dans leur fiche descriptive, à la rubrique « Mode d'évaluation des acquis des étudiants ».**

Pour l'obtention de la moyenne, les notes obtenues pour les unités d'enseignement sont pondérées par leurs crédits respectifs.

Des activités d'enseignement, notamment celles du projet d'architecture et du dessin, font l'objet d'une évaluation continue avec une seule cote globale. Ces évaluations continues prennent la forme d'évaluations partielles dont les séances sont organisées en dehors des périodes d'évaluation en session selon un calendrier spécifique qui est diffusé en début d'année académique.

Ces évaluations se terminent obligatoirement en mai-juin. La cote globale obtenue en Projet d'architecture fait l'objet d'une délibération en juin et, le cas échéant, elle est l'objet d'un report pour la délibération de septembre.

## MOBILITÉ ET INTERNATIONALISATION

---

La mobilité est un atout majeur de la formation. Elle se fait durant le cycle du Master.

La Faculté propose plus de 30 possibilités d'échanges en Europe. Du Nord au Sud et de l'Ouest à l'Est de l'Europe les programmes d'échanges permettent d'effectuer des séjours d'un ou deux quadrimestres dans des facultés d'architecture et d'appréhender d'autres approches et pratiques de la discipline.

Il existe également un certain nombre de programmes d'échange dont les destinations se situent au Canada, aux USA ou en Amérique Latine.

La liste des partenariats de mobilité de la faculté peut être consultée à la page : <https://www.uclouvain.be/fr/universite/partenaires-et-reseaux> (après identification)

## FORMATIONS ULTÉRIEURES ACCESSIBLES

---

Le diplôme de Bachelier en architecture permet un accès direct à la formation de [Master \[120\] en architecture/TRN](#) à Tournai ou de [Master \[120\] en architecture/BXL](#) à Bruxelles. Il donne également un accès direct à la formation de [Master \[120\] en urbanisme et développement territorial](#) à Louvain-la-Neuve.

En outre, des masters UCLouvain (généralement orphelins) sont largement accessibles aux diplômé.es bachelier.ères UCLouvain. Par exemple :

- le [Master \[120\] en sciences de la population et du développement](#) (accès direct pour tout bachelier),
- le [Master \[120\] en éthique](#) .

## GESTION ET CONTACTS

---

Contacts utiles

Bachelier en architecture « ARCT1BA »

### Administration facultaire

UCL/SST/LOCI - Faculté d'architecture, d'ingénierie architecturale, d'urbanisme  
Bruxelles - Louvain-la-Neuve - Tournai

Adresse courrier:

UCL/SST/LOCI - Place du Levant, 1 - Bte L5.05.05  
B-1348 Louvain-La-Neuve

Contact: [Secrétariat Décanat LOCI](#)

Tél (secrétariat): +32 (0)10 47 28 15

### •• Directeur administratif

Mme France PÉCHER

UCL/SST/LOCI - Faculté d'architecture, d'ingénierie architecturale, d'urbanisme

Contact: [France Pécher](#)

Tél: +32 (0)10 47 28 22

### Site « Architecture Saint-Luc - Tournai »

UCL/SST/LOCI - Faculté d'architecture, d'ingénierie architecturale, d'urbanisme  
Architecture Saint-Luc - Tournai

Adresse courrier:

UCL/SST/LOCI - Rue du Glategnies, 6 - Bte T1.01.01  
B-7500 Tournai

Contact: [Secrétariat Tournai](#)

Tél (secrétariat): +32 (0)69 85 78 10

### •• Vice-Doyen de la Faculté pour le site « Architecture Saint-Luc - Tournai »

M Renaud PLEITINX

UCL/SST/LOCI - Faculté d'architecture, d'ingénierie architecturale, d'urbanisme

Contact: Renaud Pleitinx

Tel (secrétariat): +32 (0)69 85 78 15

### •• Répondant administratif de la Faculté pour le site « Architecture Saint-Luc - Tournai »

M. Vincent FILLEUL UCL/SST/LOCI - Faculté d'architecture, d'ingénierie architecturale, d'urbanisme

Contact: [Vincent Filleul](#)

Tél (secrétariat): +32 (0)69 85 78 14

### •• Secrétariat de la Faculté pour le site « Architecture Saint-Luc - Tournai »

[loci-tournai@uclouvain.be](mailto:loci-tournai@uclouvain.be)

### •• Président de la Commission de programme « Bachelier en architecture TRN »

Agnès MORY

UCL/SST/LOCI - Faculté d'architecture, d'ingénierie architecturale, d'urbanisme

Contact : [agnes.mory@uclouvain.be](mailto:agnes.mory@uclouvain.be)

### •• Secrétaire de la Commission de programme « Bachelier en architecture TRN »

Catherine VANHAMME

UCL/SST/LOCI - Faculté d'architecture, d'ingénierie architecturale, d'urbanisme

Contact : [catherine.vanhamme@uclouvain.be](mailto:catherine.vanhamme@uclouvain.be)

•• **Coordination institutionnelle Erasmus**

Mathieu DE PAEPE

UCL/SST/LOCI - Faculté d'architecture, d'ingénierie architecturale, d'urbanisme

Contact: [mathieu.depaepe@uclouvain.be](mailto:mathieu.depaepe@uclouvain.be)

•• **Président des jurys d'examens**

Prof. [Martin Buysse](#)

[martin.buysse@uclouvain](mailto:martin.buysse@uclouvain)

UCL/SST/LOCI – Faculté d'architecture, d'ingénierie architecturale, d'urbanisme

•• **Secrétaire de jury Bac**

Anne Sophie NOTTEBAERT

UCL/SST/LOCI – Faculté d'architecture, d'ingénierie architecturale, d'urbanisme

Contact : [anne.nottebaert@uclouvain.be](mailto:anne.nottebaert@uclouvain.be)

## Gestion du programme